

Résumé du rapport verbal de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation sur la cotisation 2019-2020

Présenté à l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre des CPA le 7 septembre 2018

Les membres ont été informés de la tenue de la consultation sur la cotisation à trois reprises au moyen des outils de communication suivants :

- Articles dans le *Bulletin CPA* (26 juin 2018 et 29 août 2018)
- Invitation envoyée par courriel (7 août 2018)

Au total, **127 membres** ont participé à la consultation et transmis leurs commentaires à l'Ordre.

La majorité des commentaires reçus (70 %) provient des membres qui œuvrent en entreprise et dans le secteur public. Les autres commentaires provenaient de membres retraités ou œuvrant en cabinet.

Total des membres en désaccord avec l'augmentation proposée : 105

Dans les commentaires formulés, les membres :

- suggèrent un gel ou une réduction de la cotisation
- soulèvent l'absence d'économies d'échelle annoncées à l'unification de la profession ou questionnent le travail fait par l'Ordre pour réduire ses dépenses
- s'interrogent sur les avantages ou la valeur ajoutée qu'ils retirent de la cotisation versée (entreprise et secteur public)
- demandent de revoir l'à-propos de la cotisation unique et suggèrent d'arrimer les catégories de membres (membres en entreprise et dans le secteur public) aux fins de la cotisation en fonction :
 - du revenu des membres;
 - des activités professionnelles exercées selon l'encadrement applicable et les besoins de certaines catégories de pratique, par exemple :
 - Membres en cabinet, membres en entreprise, secteur public
 - Membres en cabinet (audit), membres en petits cabinets ou exerçant à temps partiel

Certains commentaires reçus :

- remettent en question les comparables utilisés et en suggèrent d'autres
- questionnent la cotisation des membres retraités ou proposent de hausser le minimum de revenus admissibles

D'autres commentaires concernaient l'assurance responsabilité professionnelle applicable aux membres en entreprise, au gouvernement ou aux retraités et la formation continue obligatoire.

Total des membres en accord avec l'augmentation proposée : 22

Selon les commentaires reçus :

- La cotisation sert au maintien de la notoriété du titre de CPA et à la reconnaissance de la qualité des services professionnels que rendent les CPA.
- L'excellente réputation de la profession et sa notoriété sont directement liées aux ressources dépensées par l'Ordre dans toutes ses sphères d'activités.

Quant à la rémunération du président, du vice-président et des autres administrateurs qui a été proposée par le Conseil pour l'exercice financier 2019-2020, l'Ordre a reçu des commentaires de 5 membres, dont 3 se disant en accord avec les rémunérations proposées et 2 étant contre.